

Ecole Primaire Publique de Médréac
Rue de Dinan
35360 MEDREAC
02 99 07 30 06
<http://www.ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr>

LIVRET D'ACCUEIL

MATERNELLE



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

Les enfants peuvent être inscrits à l'école maternelle s'ils ont plus de 2 ans et demi à la rentrée de septembre. Leur admission s'effectue dans la limite des places disponibles. ***Pour venir à l'école les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être « propres » (les biberons, les tétines et les couches ne sont pas acceptés à l'école).***

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. Durant trois ou quatre ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe. ***Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.***

Les principaux domaines d'apprentissage sont (cf. programmes de l'école primaire de 2015) :

Devenir élève

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

Explorer le monde

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous est alors transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

Le personnel de l'école :

La Directrice : Mme GUIODO Nolwenn

Les enseignants présents 2016 :

- Mme Catherine Cadiou
- Mme Sandra Denoual
- Mme Stéphanie Desvaux
- Mme Mathilde Fretey
- M. Nicolas Bonnaire
- Mme Karine Verrier
- Mme Nolwenn Guido

Les ATSEM (agents de service):

- Sylvie Famel
- Géraldine Aubry
- Mathilde Demay

Les animatrices de la cantine et de la garderie :

- Monique (responsable)
- Martine
- Sophie
- Marie-Christine
- Mélanie
- Paulette

L'employée de ménage : Régine

Il y a aussi de nombreux animateurs TAP les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

La vie à l'école :

Notre école comprend 8 classes. Le nombre de classes varie en fonction des effectifs.

Jours et horaires de classe:

Les portes de l'école sont ouvertes :

- le matin à **8h40** (la classe débute à 8h50)
- l'après-midi à **13h20** (la classe débute à 13h30)

Les sorties s'effectuent à : - **11h50** le midi
- **16h30** le soir.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie possible	7h15 à 8h40	7h15 à 8h40	7h15 à 8h40	7h15 à 8h40	7h15 à 8h40
classe	8h50 à 11h50	8h50 à 11h50	8h50 à 11h50	8h50 à 11h50	8h50 à 11h50
Cantine ² services	11h50 à 13h20	11h50 à 13h20	Garderie 11h50-12h30	11h50 à 13h20	11h50 à 13h20
classe	13h30 à 16h30	13h30 à 15h30		13h30 à 15h30	13h30 à 15h30
TAP		15h30 à 16h30		15h30 à 16h30	15h30 à 16h30
Garderie possible	16h30 à 18h45	16h30 à 18h45		16h30 à 18h45	16h30 à 18h45

Sécurité des enfants et responsabilité des parents:

En début d'année les parents remplissent *une fiche de renseignements* où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

Une assurance est demandée en début d'année pour couvrir toute sortie en dehors de l'école (sorties scolaires occasionnelles, mais également régulières comme la piscine ou la bibliothèque).

Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école. Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (jouets, bijoux, argent, clés, médicaments, piles, bonbons, sucettes, chewing-gum... sont pour cette raison interdits à l'école). Les bonbons sont réservés aux jours de fêtes, ils doivent être remis à l'enseignant qui se chargera de la distribution. Pensez à prévenir l'enseignant avant de les apporter à l'école. Un seul bonbon par enfant suffit. **Les enfants peuvent apporter leur « doudou » à la Maternelle.**

Information aux parents:

Les enseignants ont mis en place un **cahier de liaison**. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...). En début d'année scolaire, **une réunion d'information** est en général organisée dans les classes. **Il est possible de rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux**, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves:

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 8 parents représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription (parfois) et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur d'académie, et au maire, un autre encore est affiché dans le hall de l'école.

L'Association des Parents d'élèves et Amis de l'école:

Comme son nom l'indique, elle regroupe des parents d'élèves et amis de l'école qui organisent, de manière bénévole, des manifestations tout au long de l'année dans le but de récolter des fonds.

Cet argent sert à financer :

- toutes les sorties scolaires (ce qui permet de réaliser des **sorties totalement gratuites pour les familles**) ;
- les **cadeaux collectifs de classe à Noël** ;
- des petits goûters occasionnels dans l'année.

Vous pouvez demander à faire partie de cette association lors de la réunion que ses membres organisent en début d'année scolaire, ou tout simplement apporter votre aide de manière ponctuelle lorsque vous serez sollicités.

Activités périscolaires :

Dans l'école, fonctionnent un service de *cantine et de garderie*. Ces deux services sont assurés par la municipalité.

Il en est de même pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), ayant lieu tous les après-midis d'école de 15h30 à 16h30 (sauf le lundi).

La garderie est ouverte le matin de **7h45 à 8h40**, et l'après-midi de **16h40** (les enfants y sont placés systématiquement en maternelle si personne n'est venu les chercher) à **18h45**.

Si vous désirez inscrire votre enfant à la cantine, vous devez vous adresser à la mairie. L'inscription se fait sur internet, la mairie vous donnera un code d'accès.

Rentrée :

Pour l'année scolaire 2016-2017, le jour de la rentrée des élèves se fera le **Judi 1er Septembre 2016**.

Si votre enfant devait être absent ce jour-là, merci de téléphoner à l'école ou d'envoyer un mail (ecole.0350334y@ac-rennes.fr) pour prévenir.

Site :

L'école dispose d'un site internet, dont l'adresse figure en tête de ce livret. (Rappel: <http://www.ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr>).

Conseils pour la rentrée des Petits :

Pour aider votre enfant à être autonome et rendre sa scolarisation (ainsi que la séparation du matin) plus faciles

L'école étant un lieu d'apprentissages comportant des objectifs précis, votre enfant se retrouve dans un univers où on lui demande une certaine autonomie. Pour que l'adaptation soit plus facile, voici quelques conseils :

• **A la maison :**

- Aidez votre enfant à comprendre qu'il est grand en le responsabilisant et en le traitant comme un grand ;
- Apprenez-lui à s'habiller et se déshabiller seul, à se moucher seul... (pour cela, il doit porter des vêtements et chaussures faciles à mettre et à enlever, évitez ce qui est trop moulant ou les lacets par exemple...);
- Commencez à le déshabituier de la tétine avant d'envisager l'école (réservez-les pour les temps de sieste);
- Expliquez-lui l'importance de l'école, montrez votre fierté quand il apprend et partage de nouvelles choses ;
- Parlez en famille de vos journées (par exemple au dîner) et intéressez-vous aux siennes ; ça lui permet de comprendre qu'il est normal que chaque membre de la famille ait ses journées à lui ;
- Expliquez bien à votre enfant comment va se passer la séparation du matin (exemple : « Nous allons aller aux toilettes tous les deux. Ensuite, nous allons sortir ton cahier de ton sac, tu vas trouver ton étiquette, nous allons dire bonjour à la maîtresse, je vais te faire un câlin, un bisou puis te laisser. Nous nous retrouverons le midi/le soir»).

• **Le matin en arrivant à l'école :**

- Il est préférable de l'amener seul (si toute la famille est là, il n'y a plus une seule personne à quitter mais 2, voire 3, c'est plus difficile) ;
- L'amener en le tenant par la main est préférable au fait de le porter dans les bras (la séparation physique est ainsi moindre);
- Il faut vous tenir absolument à ce que vous avez annoncé à la maison (même dans le nombre de câlins et bisous!). En rajouter ne fait qu'empirer les choses !

- Prenez le temps de les déposer à l'école (l'accueil se fait entre 8h40 et 8h50 ; si vous n'arrivez que pour 8h50, vous n'aurez pas le temps d'avoir votre petit rituel avant la fermeture des portes).

Et soyez convaincus de son bien-être à l'école. Si vous avez le moindre doute ou la moindre angoisse, il le ressentira et ne se sentira pas en sécurité. Dans ce cas, il faut que vous en parliez à son enseignant(e) lors d'un RDV (sans votre enfant).